

ARRETE N°24/24

CAMPING MUNICIPAL OUVERTURE AU PUBLIC ANTICIPEE

Le Maire d'OUZOUER-SUR-TREZEE (Loiret),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 Octobre 2022 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°46/09 en date du 14 Août 2009 instituant une régie de recettes pour le Camping Municipal ;

Vu le règlement intérieur du Camping Municipal ;

Vu la période annuelle d'ouverture au public allant du 1^{er} Avril au 31 Octobre,

N°24/24

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : L'ouverture au public du Camping Municipal est exceptionnellement anticipée pour la saison 2024. Le Camping Municipal ouvrira à partir du Vendredi 22 Mars 2024.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au Comptable du Trésor.

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 27 février 2024.

*Le Maire,
Denis GERVAIS*

